

## HONORAIRES PLACEMENT PERMANENT

Les honoraires professionnels pour notre service de placement sont dus lorsqu'un candidat présenté pour un poste est embauché en permanence, et ce, pour une période de 12 mois suivant la date de présentation à votre compagnie. Les honoraires exigés lors de l'embauche sont calculés au pourcentage du salaire annuel de la première année d'emploi (honoraires à déterminer selon entente pour un poste à temps partiel).

<b>HONORAIRES</b>	<b>GARANTIE</b>
Selon entente	90 jours

### GARANTIE

Si un employé devait quitter son emploi volontairement ou était remercié de ses services et ce, dans des conditions normales, pendant la période de garantie, nous nous engageons à le remplacer dans les plus brefs délais, sans frais additionnels, en autant que les honoraires aient été acquittés à l'intérieur d'une période de trente (30) jours de la date de facturation et que le poste soit le même.

Si un remplacement n'était pas requis, la totalité de la note de crédit peut couvrir un placement ultérieur.

Si un client ne désire aucun remplacement, des frais de service de 35% des honoraires seront retenus pour couvrir les frais de sélection et de publicité.

Il est important de noter que la garantie ne s'applique que pour le remplacement original. En aucun cas la période de probation ne peut être prolongée, et ce, même si un remplacement a été effectué. Enfin, la garantie ne peut être applicable s'il s'agit d'un changement organisationnel effectué par l'entreprise (annulation du poste, mise à pied, manque de travail ou autre).

### POLITIQUE DE REFERENCE DES CANDIDATS

Nos honoraires de placement permanent ou temporaire s'appliqueront pour chaque candidat qui est référé par notre firme pour un poste et qui est engagé par un employeur ou référé par lui à une tierce partie dans les douze (12) mois suivant sa date de référence ou la fin de l'emploi temporaire, le cas échéant.

### LIMITES DE RESPONSABILITÉS

L'employeur ne peut tenir CONSER responsable pour tous dommages corporel, matériel, retards ou pertes causés par:

- un acte criminel;
- la malhonnêteté;
- manque aux règles de confidentialité ou du secret professionnel;
- participation à tout moyen de pression.

## SERVICE PLACEMENT TEMPORAIRE

### HONORAIRES

Pour tout le personnel temporaire placé par Conser Recruteurs Conseils, les honoraires sont basés sur le taux horaire payé au candidat, majoré d'un minimum de cinquante pour cent (50%).

### CONDITIONS ET GARANTIES

- A) Seules les heures travaillées sont facturées;
- B) Un minimum de trois (3) heures de travail par jour est nécessaire pour déplacer un employé;
- C) Vous n'encourez pas les coûts des avantages sociaux (déductions à la source, vacances et congés statutaires obligatoires) et du système de paie. De plus, vous n'avez pas à charge les bénéfices marginaux pour l'employé;
- D) Les quatre (4) premières heures de travail ne vous sont pas facturées si l'employé ne répond pas à vos exigences pourvu que Conser Recruteurs Conseils en soit informé au cours de ces quatre(4) premières heures de travail et que vous demandiez de remplacer l'employé.

### CONDITIONS D'ENGAGEMENT EN PERMANENCE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE

Le client peut embaucher de façon permanente un employé en adoptant une des deux politiques suivantes:

- 1) Le client acquittera les frais encourus de placement temporaire plus les honoraires d'un placement permanent tel qu'indiqué dans le tableau des honoraires et garanties de Conser Recruteurs Conseils;
- 2) Le client pourra, sans frais, engager l'employé temporaire sur une base permanente à la condition que l'employé ait effectué un minimum de dix-sept (17) semaines consécutives de travail et l'équivalent de 638 heures de travail continu sur le service de paie de Conser Recruteurs Conseils.

### PRÉAVIS

Tout employé temporaire à la même entreprise (client) sans date précise de terminaison, doit recevoir un préavis de terminaison d'emploi d'au moins une semaine. Nous demandons de recevoir copie de ce préavis afin de nous conformer à la loi et d'en informer le service de la paie.